

---

---

<b>CESER</b>	<b>:</b>	<b>14 septembre 2015</b>
<b>Intervention n°</b>	<b>:</b>	<b>01</b>
<b>Document</b>	<b>:</b>	<b>Rapport CESER « Bâtir une stratégie maritime en Bretagne »</b>
<b>Thème</b>	<b>:</b>	<b>Mer et Littoral</b>
<b>Orateur</b>	<b>:</b>	<b>Evelyne LUCAS</b>

---

Je m'exprime au nom des acteurs économiques du collège 1.

La discussion autour de la stratégie maritime bretonne s'opère effectivement dans un contexte singulier au regard du renouvellement du Conseil Régional prévu en décembre prochain et suite à l'adoption de la loi NOTRe. En effet, la nouvelle mandature amorcera le travail d'élaboration des schémas régionaux en matière de développement économique et d'aménagement du territoire. Elle constituera l'occasion d'y intégrer une ambition maritime forte, essentielle pour notre région où la mer recouvre déjà 10% des emplois bretons alors que les perspectives ne manquent pas.

Les filières concernées sont nombreuses, dynamiques et innovantes. Nous partageons l'idée qu'il faille les soutenir : activités de pêche, conchyliculture, énergies marines, construction navale, nautisme, tourisme ... Aucune autre région française ne peut se targuer d'avoir l'ensemble de ces filières contribuant à son économie maritime. Ce sont autant d'atouts qui doivent constituer la boussole d'une stratégie maritime pour notre région.

Aussi, espérons-nous que la concertation qui préfigurera la stratégie régionale pour la mer et le littoral saura mettre les moyens en cohérence avec une ambition partagée par les professionnels. L'efficacité de la future stratégie régionale dépendra également de sa capacité à répartir clairement les rôles entre les nombreuses parties prenantes de l'écosystème maritime, notamment entre les différents niveaux de collectivités, dont la dispersion des interventions nuit à la cohérence d'ensemble. Nous souhaitons relayer à ce stade trois sujets de préoccupation pour les acteurs économiques :

- La flotte de pêche bretonne connaît une érosion importante depuis plusieurs années. Elle s'accroît aujourd'hui par le rachat de bateaux de pêche bretons par des acteurs étrangers, qui doit amener à des actions volontaristes pour garantir le renouvellement de la flotte en Bretagne.
- La nécessaire amélioration de la lisibilité des concédants portuaires. Nous sommes d'ailleurs en attente d'une clarification de ce que deviendront les ports de commerce départementaux suite à la loi NOTRe. Nous pensons que la Région serait la plus à même de prendre la compétence portuaire pour éviter les disparités territoriales.
- Enfin, cette stratégie maritime sera indissociable de notre stratégie logistique et devra donc s'articuler avec la Stratégie Régionale pour l'Action Logistique (SRAL). Les ports bretons constituent des portes d'entrée et de sortie de biens et de personnes et recouvre une économie dynamique : ainsi, plus de 8 millions de tonnes de marchandises et 4 millions de passagers y transitent chaque année. Cette vocation de transport maritime doit être selon nous confortée dans la future stratégie régionale.

Je vous remercie de votre attention.